

ASG – ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE



La formation d'ASG a été créée dans le cadre du **plan Alzheimer** pour l'intervention du professionnel déjà expérimenté (AS ou AMP) dans la prise en soin de la personne atteinte de démence de type Alzheimer et en grande dépendance, dans des unités spécifiques (PASA, UPA, UHR, SIAD, UCC, USLD) au sein d'une équipe pluri professionnelle. L'ASG privilégiera la recherche des facteurs déclenchants des troubles de comportement, l'utilisation des compétences résiduelles de la personne et de ses capacités. L'ASG adaptera sa communication à l'état du sujet par des techniques appropriées.

Objectifs

Travailler en collégialité avec l'ensemble des intervenants, tant au sein de l'équipe qu'en dehors
Connaître les savoirs et savoir-faire relatifs à la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés permettant un accompagnement adapté des personnes atteintes par cette maladie
Contribuer à la mise en œuvre d'un projet individualisé autour de la personne en s'intégrant à une équipe pluridisciplinaire

Programme

Le contenu pédagogique, défini par l'annexe 7 de la CIRCULAIRE N° DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 06 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan "Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012", comporte 5 domaines de formation :

- DF1** Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 heures)
- DF2** Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21 heures)
- DF3** Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 heures)
- DF4** Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 heures)
- DF5** Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 heures)

Témoignages des stagiaires

"Cette formation m'a permis de prendre du recul sur mon activité professionnelle, de me recentrer sur l'essentiel et de poser un autre regard sur mon métier... patience, empathie et tolérance"

"Points forts : la qualité des interventions. M. LACHAL est très intéressant et captivant! Formation très enrichissante qui me permettra de prendre ces personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer d'une façon différente avec une réflexion nouvelle"

"Une formation excellente. Des formateurs très intéressants, riches de connaissance avec qui j'ai adoré échanger. J'ai proposé à 2 autres collègues de s'inscrire l'année prochaine"

Modalités de formation

- inter sur PESSAC :
 - Du 03 mai au 15 décembre 2023** 20 jours, 140 heures
 - À raison de 3 jours consécutifs /mois 1 950 € par participant

Public

Tout professionnel en exercice et pouvant justifier du DEAS, DEAMP ou DEAES

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, lectures critiques, documentation actualisée, bibliographie, vidéos professionnelles
Jeux de rôles, mises en situation, Études de cas concrets partant du vécu des participants, Retours d'expérience et Rédaction d'un court dossier de mise en situation professionnelle

Intervenants

Équipe pluridisciplinaire de professionnels du champ de la gérontologie

Modalités de formation

inter à PESSAC : 20 jours, 140 heures. Cf. calendrier à venir

1 950 € par participant

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Contact

05-56-24-49-39
earrenous@apdhes.fr

Référence

1.2.19.

Madame Monsieur

Nom d'usage : Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax. :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par OPCO Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(Nom, qualité du signataire) :